

29 juillet 2015

Réponse du Conseil administratif:

- à la question écrite QE-401 du 20 novembre 2013 de M. Pascal Holenweg: «Internalisation» du nettoyage des locaux de la Ville».
- à la question écrite QE-426 du 29 avril 2015 de M. Pascal Holenweg: «Combien coûteraient, compte tenu des économies que cela pourrait permettre par ailleurs, l'internalisation des services de nettoyage des locaux de la Ville et l'engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire?»

TEXTE DE LA QUESTION QE-401

- Le Conseil administratif peut-il chiffrer le coût de l'«internalisation» du nettoyage des locaux de la Ville, actuellement sous-traité à des entreprises privées?
- Le Conseil administratif peut-il nous préciser quelle ligne budgétaire devrait être augmentée pour assurer l'internalisation du nettoyage des locaux de la Ville?

TEXTE DE LA QUESTION QE-426

Le Conseil administratif peut-il nous dire, le plus précisément possible, avant la soumission du projet de budget 2016 aux commissions spécialisées et à la commission des finances:

- quelle charge budgétaire représenteraient l'internalisation des services de nettoyage des locaux de la Ville, actuellement confiés à des prestataires privés, et donc l'engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire;
- à combien se monte actuellement, au total, la charge budgétaire de l'externalisation de ces services;
- quelles lignes budgétaires il conviendrait d'augmenter, et de combien, pour assurer l'internalisation de ces services, et quelles lignes budgétaires il serait possible de soulager, et de combien, en renonçant à leur externalisation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif peut-il chiffrer le coût de l'«internalisation» du nettoyage des locaux de la Ville, actuellement sous-traité à des entreprises privées?

Actuellement, les prestations facturées par les entreprises de nettoyage se montent à environ 2 800 000 francs par année pour près de 81 000 heures de travail effectif sur site. Ces montants concernent le nettoyage quotidien des bâtiments publics, administratifs et des écoles primaires.

Le coût de l'internalisation du nettoyage pour ces bâtiments, calculé sur la base d'un nombre minimum de postes nécessaires équivalent temps plein, soit quarante heures par semaine, pour assurer les tâches y relatives, est estimé à près 7 000 000 francs soit un surcoût de plus de 4 000 000 francs.

Ce montant représente les charges salariales pour 61 postes d'agents de nettoyage (classe A, annuité 7), 12 postes de responsables d'équipe (classe F, annuité 7) et de 2 postes de support administratif (classe F, annuité 7). Il comprend également certains coûts supplémentaires liés aux aspects logistiques (déplacements, vêtements de travail, produits de nettoyage et communication).

Il convient de relever que certaines interventions devraient être planifiées en dehors des heures de bureau, voire le week-end et/ou les jours fériés. Il n'est en effet pas possible d'intervenir dans certains lieux publics, tels que les musées, théâtres, etc., durant les heures d'ouverture au public.

Par ailleurs, ce chiffrage ne prend pas en compte certaines prestations sur demande ne pouvant pas être internalisées, par exemple, le nettoyage des vitres des écoles. Celui-ci est effectué une fois par an et nécessite des compétences (alpinismes) et du matériel (nacelles) spécifiques.

Enfin, des investissements seraient nécessaires tels que:

- l'achat puis le renouvellement des équipements (aspirateurs, chariots de nettoyages, etc.), actuellement fournis par les entreprises prestataires et dont le coût est compris dans le contrat;
- les frais d'aménagement d'un local de conciergerie, dans tous les bâtiments.

Le Conseil administratif peut-il nous préciser quelle ligne budgétaire devrait être augmentée pour assurer l'internalisation du nettoyage des locaux de la Ville?

Il s'agit de la ligne 30 (charges de personnel). La ligne 31 (biens, services et marchandises), quant à elle, devrait être ajustée du montant des honoraires

cités plus haut, diminué des montants consacrés à l'achat des biens et fournitures nécessaires à l'activité de nettoyage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno